

Canagrex

Vous me faites signe monsieur le Président, et je vais conclure en disant ceci. Étant voué corps et âme au socialisme, le gouvernement nous a créé de graves problèmes et nous discutons aujourd'hui du plus récent et du pire. Entre les mains du premier ministre, le socialisme a adopté une nouvelle forme. Comme le projet à l'étude en fait la preuve, ce n'est rien moins que de la communisation. J'ai de bonnes raisons d'être convaincu que le premier ministre s'il en avait l'occasion, ferait du Canada une commune gigantesque où chaque aspect de notre existence serait contrôlé par l'État.

M. Ferguson: J'invoque le Règlement monsieur le Président. Je demande qu'on applique la règle de la pertinence et qu'on revienne aux amendements.

M. Taylor: Vous êtes le dernier à le faire.

M. Hnatyshyn: Ce qui est pertinent pour vous ne l'est peut-être pas pour moi.

Le président suppléant (M. Corbin): Le député de Moose Jaw (M. Neil) invoque le Règlement.

M. Neil: Monsieur le Président, nous sommes en train d'examiner toute une série d'amendements dont le premier modifie le principe du projet de loi à l'étude. Pour pouvoir traiter adéquatement du premier amendement ainsi que des autres, nous sommes obligés d'aborder toute une variété de questions.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. La présidence remercie les députés de leurs commentaires relatifs à la procédure. En fait, le temps de parole du député de Simcoe-Sud (M. Stewart) étant terminé, la présidence se proposait d'intervenir à ce moment-là pour ne pas interrompre le député et pour renvoyer les députés au document de procédure n° 2, qui concerne les répétitions et la pertinence des débats et dont je voudrais vous citer le paragraphe suivant:

Les motions qui proposent de modifier, de supprimer ou de restaurer une disposition d'un projet de loi peuvent être proposées et débattues à cette étape.

Je veux parler de l'étape du rapport. Voici la suite:

Pour éviter toute répétition inutile, le président est autorisé à choisir et à combiner les amendements.

Les députés savent que cela a déjà été fait. Et encore:

De même, le président peut contrôler le débat en faisant appel à la règle de la pertinence applicable au débat sur les dispositions d'un projet de loi. En dépit de la similitude des débats aux étapes du rapport et du comité, le Règlement de la Chambre n'autorise pas que la discussion ait une portée générale comme c'est la coutume lors de l'étude de l'article 1, à l'étape du comité.

Quand le député de Simcoe-Sud a pris la parole il a précisé qu'il se limiterait à l'article 1 du projet de loi. La présidence a fait preuve de patience pour ainsi dire en lui donnant l'occasion de s'en tenir aux amendements à l'étude. Dans son discours le député a parlé de l'aspect général de ces amendements.

Étant donné que la plupart de ceux-ci ont été regroupés, il est assez difficile à la présidence de déterminer rapidement si un député traite de la demi-douzaine d'amendements qui fait l'objet du débat. C'est pourquoi je prie les députés de s'en tenir le plus possible aux amendements dont la Chambre est saisie. Sinon la présidence n'aura d'autre choix que de demander aux députés de limiter leurs commentaires à ces amendements.

Étant donné, comme je viens de le dire, que les amendements sont assez nombreux, mais qu'ils sont reliés entre eux d'une certaine façon, il faut quand même espérer que le débat pourra progresser normalement.

● (1200)

Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) invoque-t-il le Règlement?

M. Skelly: Au sujet de ce rappel au Règlement sur la pertinence des remarques, monsieur le Président, je constate que nous éprouverons des difficultés durant toute la journée, car dans le commentaire 102 de Beaufort il est dit que la question de pertinence est liée à celle de rationalité. A mon avis, il aurait suffi d'écouter attentivement parler le dernier député pour se rendre compte que son discours était carrément irrationnel et que ce qu'il a dit n'avait aucun rapport avec le sujet à l'étude. Il aurait probablement dû être rappelé à l'ordre dès le début.

Le président suppléant (M. Corbin): Je remercie le député, mais c'est une question d'opinion, bien entendu. La présidence a toute la latitude voulue pour exercer son jugement. J'essaie de décider objectivement si ce que disent les députés se rapporte à la question dont nous sommes saisis. J'avoue que ce n'est pas une tâche facile, surtout dans le contexte du débat d'aujourd'hui.

Je cède la parole au député de Moose Jaw afin qu'il poursuive la débat.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur le Président, je conçois bien que certaines choses qu'on a dites ce matin préoccupent mon collègue à ma gauche. On a touché une corde sensible et c'est un signe que dans ce parti, on est très près du gouvernement qui tente de faire passer une mesure qui cadre tout à fait avec sa philosophie.

C'est un bien triste jour pour le Canada comme disait mon prédécesseur. La voilà la fameuse motion de clôture qui va limiter l'étude de cette mesure à deux jours de débat, deux jours pour la deuxième et la troisième lecture. Nous sommes saisis de 10 ou 12 amendements importants. Tous les députés auraient dû pourtant avoir tout le temps nécessaire pour les étudier.